

**PROSPECTIVE GÉOPOLITIQUE  
ET DESTIN DES NATIONS**

*Agir en Conscience*

*Sous la direction de*

**Ali SEDJARI**

## Nouvelles considérations sur l'Union de Kalmar<sup>4</sup>

Jacques BOUINEAU\*

Il faut replacer les unions scandinaves dans le mouvement global que connaît le Nord depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> : en 1262, l'Islande est soumise à la Norvège. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le duc (hertug) Erik Magnusson (frère du roi de Suède) épouse Ingebjørg Håkonsdatter, fille du roi de Norvège. Il n'est pas question d'union à proprement parler, mais lorsque Erik Magnusson meurt (1318), son fils Magnus VII Eriksson se retrouve de jure à la tête des deux royaumes, même si c'est encore un bébé au décès de son père. Les magnatene (grands) veillent donc à conserver la réalité du pouvoir et personne n'imagine vraiment que l'union survivra à Magnus. Le cadre est donc campé : d'un côté une aristocratie jalouse de ses prérogatives, de l'autre une monarchie qui cherche à unir ce qu'elle peut. Le roi Magnus, fils du duc Erik, tente d'unifier Norvège et Suède<sup>6</sup>, en prenant (1331) le titre de roi de « Suède, Norvège et Scanie ».

Cette opposition, même si elle y prend une coloration particulière, n'est donc pas propre au Nord de l'Europe. Au XIV<sup>e</sup> siècle,

---

\* - Agrégé des facultés de droit et professeur d'histoire du droit, Université de La Rochelle - CEIR

<sup>4</sup> - Nous avons déjà abordé l'Union de Kalmar dans : « Des amphictyonies aux projets européens », in Jacques Bouineau, *Le droit international. Aspects politiques*, colloque de « Méditerranées », Alexandrie/La Rochelle (14-15 novembre 2013), Paris, L'Harmattan, 2014, vol. 2, p. 89-115 ([https://www.academia.edu/28153802/Des\\_amphictyonies\\_aux\\_projets\\_europeens](https://www.academia.edu/28153802/Des_amphictyonies_aux_projets_europeens)).

<sup>5</sup> - Lucien MUSSET, *Les peuples scandinaves au Moyen Age*, Paris, PUF, 1951, 342 p.

<sup>6</sup> - Eldbjørg HAUG, *Margrete - den siste dronning i Sverraeatten. Nordens fullmektige frue og rette husbonde*, Gjøvik, J. W. Cappelens Forlag, 2000, p. 355.

en effet, partout en Europe, on assiste à un affrontement entre des monarchies qui se renforcent et des aristocraties qui s'affirment<sup>7</sup>. Ce que l'on appelle l'Union de Kalmar est donc susceptible de plusieurs lectures : une banale union comme il en a déjà existé ailleurs à d'autres époques, des amphictyonies à la Hanse, sur tous les plans (militaire, commercial, territorial). Mais on peut aussi voir l'Union de Kalmar comme un avatar dynastique, une sorte de conclusion inéluctable à un entrelacs d'unions dynastiques erratiques d'apparence. On peut également y déceler un moment de cessez-le-feu entre groupes rivaux (car derrière une famille royale se cache un réseau d'alliances), celui du roi conte celui des aristocrates. Mais on peut s'autoriser à y déceler une sorte de brouillon à d'autres unions, plus imposées (comme le régime de l'union personnelle qui unira le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 1905), ou plus prometteuses, à défaut d'être encore vraiment solides, comme l'Union européenne née au XX<sup>e</sup> siècle.

Sans chercher à prendre parti, nous voudrions simplement établir un parallèle entre l'Union de Kalmar et l'UE, de manière à déceler d'éventuelles similitudes, et donc à nourrir les efforts contemporains des enseignements de l'histoire, ne fût-ce que pour éviter que les mêmes erreurs – ou que des erreurs proches – ne produisent les mêmes effets.

Le kröningsdokumentet date du 13 juillet 1397<sup>8</sup>. Malgré un certain esprit du temps dont on trouve assurément la marque dans cet acte, celui-ci crée une situation inédite<sup>9</sup>, qui place face à face

---

<sup>7</sup> - Erik LÖNNROTH, *Sverige och Kalmar Unionen 1397-1457*, Göteborg, Akademiförlaget, 1969, 384 p., parle de l'affrontement, à la fin du moyen âge du *regimen regale* et du *regimen politicum* (p. 62).

<sup>8</sup> - On en trouvera la photo du parchemin avec les 67 sceaux dans Michael LINTON, *Margareta Nordens drottning 1375-1412*, Stockholm, Atlantis, 1997, p. 148 ; une semaine plus tard (20 juillet) un second acte est dressé sur papier.

<sup>9</sup> - « Akten fortsätter ingen tradition utan betecknar en nyhet » (l'acte ne s'inscrit dans aucune tradition sans pour autant en signaler une nouvelle), selon la jolie formule d'Erik

d'un côté le roi et la reine, de l'autre les conseillers du royaume et les hommes<sup>10</sup>, ce qui ne fait pas société.

Sur le plan juridique, l'administration centrale est danoise, mais l'administration locale est financée par le roi. Sur le plan organique, on note l'absence d'organes centraux autonomes en Norvège et en Suède, mais la présence de simples fonctions subalternes. Du reste, le roi de Danemark prend l'habitude de délibérer avec le seul conseil du Danemark pour l'ensemble de l'union. Ce qui est en marche, c'est donc un démembrement inéluctable de la Norvège et de la Suède au profit du Danemark.

En effet, les finances reposent sur la taxation royale, et le roi place ses hommes sur tous les sièges civils ou ecclésiastiques, sans considération de la naissance. Par ailleurs, comme nous l'avons dit, les conseils des trois royaumes se trouvent ravalés au rang de comités locaux sans importance. Derrière ce *kröningsdokumentet* perce une volonté, celle de détruire les spécificités norvégiennes et suédoises au profit d'un régime royal danois héréditaire.

L'union apparaît pourtant dans un premier temps comme devant permettre de profiter à tous<sup>11</sup>. En fait, les lignes de fractures

---

Lönnroth, op. cit., p. 41.

<sup>10</sup> - *Ibid.*, p. 45.

<sup>11</sup> - « Voici les principales conditions de cette loi fondamentale. A chaque vacance du trône, les États des trois royaumes unis éliront en commun pour successeur un fils du roi défunt, et, à son défaut, un fils de sa fille ; à défaut de celui-ci, ils nommeront monarque un autre individu qualifié. Ils n'abandonneront pas un prince ainsi élu, sinon d'après une résolution prise en commun. Le roi gouvernera chacun des trois royaumes conformément à ses lois particulières et avec l'avis des sénateurs de chacun. Si un des trois royaumes est attaqué par un ennemi, les deux autres le soutiendront avec toutes leurs forces ; le roi fournira la solde des troupes et l'argent nécessaire pour la rançon des prisonniers ; l'entretien des troupes sera à la charge du royaume attaqué. Chaque alliance avec des puissances étrangères conclue de l'avis des sénateurs de chaque royaume, engagera les trois royaumes. Les individus qui seront exilés d'un des trois royaumes, le seront de tous les trois. Les frères du roi auront des apanages à vie en fiefs. La reine Marguerite conservera son douaire ; tous ses actes sont confirmés et ne pourront jamais être attaqués », Frédéric SCHOELL et Franz Xaver VON ZACH, *Cours d'histoire des États européens*

sont innombrables : les paysans de Dalécarlie ont des intérêts spécifiques à défendre, tout comme les bourgeois de Stockholm, qui ne vont pas dans le sens d'une dilution des spécificités, mais dans celui de la préservation d'intérêts vitaux liés à l'extraction et à la commercialisation du fer ; par ailleurs, l'aristocratie des frontières, et plus généralement les grandes familles ont des conceptions juridiques différentes sur la nature de l'union – à laquelle elles sont très favorables -, en ce sens qu'elles sont plus « internationalisées », du fait de leurs alliances et de leurs propriétés, a fortiori quand on se situe dans les zones de rencontre Norvège/Suède ou Suède/Danemark en Scanie ; et puis surtout l'esprit des peuples n'est pas le même : loyalistes envers le roi, les Norvégiens possèdent un tempérament plus conciliant à l'égard du Danemark, là où les Suédois s'affirment plus frondeurs envers le roi, voire franchement hostiles. Bref les focales divergent. On se croirait dans l'UE du XXI<sup>e</sup> siècle.

A partir des années 1470, les Suédois ont l'impression d'être opprimés par les Danemark, le sentiment national refait surface, alors que dans les grandes familles (Oxenstiernas et Axelssons, qui pourtant se détestent) l'union est concevable, dès lors que leurs intérêts s'y trouvent sauvegardés. La bataille de Brunkeberg (10 X 1471 entre le régent suédois et le roi de Danemark) n'est pas un affrontement de la Suède et du Danemark, mais celui de deux conceptions de l'union : celle de Marguerite et d'Erik de Poméranie (monarchie centralisée) et celle d'une fédération aristocratique des trois royaumes.

L'union de Kalmar était pourtant portée par de forts piliers qui sont d'un côté un contexte d'interdépendance évident et

---

*depuis le bouleversement de l'Empire romain d'Occident jusqu'en 1789*, vol. 11, de l'imprimerie royale et chez Duncker et Humblot, 1831 – numérisé par Google : <https://books.google.co.zm/books?id=SYywJG51gukC&printsec=frontcover#v=onepage&q&f=false>, p. 294-295.

nécessaire (I) et de l'autre une culture qui peut sembler commune, ou du moins très proche (II), ce qui fait bien penser à l'UE.

#### I/ Un contexte d'interdépendance

Relégués dans des zones géographiques dans lesquelles peu se sont aventurés, les territoires (A) scandinaves ont d'abord en commun leur relégation septentrionale. Cela peut suffire à permettre l'établissement d'une dynastie unique (B) , à défaut d'être vraiment commune.

#### A/ Les territoires de l'Union

Vus du Sud de l'Europe, les territoires sur lesquels s'étend l'Union de Kalmar paraissent gigantesques<sup>12</sup> et présentent de nombreux points communs, à l'image de la zone méditerranéenne de l'Europe. Cela doit toutefois être nuancé : d'une part le climat est fort différent entre les terres qui se situent au-delà du cercle polaire<sup>13</sup> et celles qui sont en dessous ; d'autre part les sols ne sont pas les mêmes, et le Grand Nord est peu attractif. Mais surtout les disparités de taille entre les royaumes sont considérables : depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la Norvège a ajouté à son « chemin vers le Nord »<sup>14</sup> l'Islande et donc le Groenland, la Suède est elle aussi fort étendue<sup>15</sup>, tandis que le Danemark apparaît bien modeste, même si à son aspect actuel, il faut ajouter la Scanie.

Mais à cette disparité territoriale, il faut ajouter deux pondérations qui viennent la contredire : d'une part, les familles puissantes qui peuplent la Scandinavie ont des ramifications dans

---

<sup>12</sup> - Il y a plus de distance entre la frontière russo-norvégienne sur l'Océan glacial arctique et Oslo qu'entre Oslo et Naples.

<sup>13</sup> - Qui sont très peu peuplées à l'époque médiévale, même s'il existe un

<sup>14</sup> - En vieux norrois, le pays se nomme *nord veg*, c'est-à-dire la route du Nord.

<sup>15</sup> - Sans qu'il soit possible d'être vraiment précis, car la frontière du Nord, qui interdit tout débouché à la Suède sur l'océan, ne sera fixée qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'heure où la Suède aura été vaincue par le Danemark, auquel appartiendra encore la Norvège.

tous les pays de la région et la Scandinavie dans son ensemble constitue leur monde commun ; elles sont donc favorables à l'idée d'union. D'autre part, le Danemark apparaît comme le pays le plus puissant, notamment à cause de son économie. Avant d'être un espace commun, la Scandinavie est donc une ère d'influence commune pour quelques-uns en fonction d'intérêts personnels. Cela diffère-t-il fondamentalement de l'UE contemporaine ?

Quoi qu'il en soit quand Margrethe Valdemarsdotter<sup>16</sup> crée l'union, celle-ci ne peut être que personnelle, car il n'y a pas d'institutions centrales, mais des jeux d'influence, dont le caractère est renforcé car elle place aux postes clés des hommes sûrs, danois ou allemands, écartant de facto les Norvégiens et les Suédois. L'exclusion ne se fait donc pas sur une base nationale, mais à partir d'un milieu, celui de l'entourage de la reine de Danemark.

Cependant, s'il veut s'affirmer, le roi doit trouver une autonomie financière. C'est dans ce but qu'Erik de Poméranie instaure (1429) une taxe sur les navires transitant par le Sund, ce qui est aussi un moyen d'affaiblir les Hanséates<sup>17</sup>.

Toutefois, le véritable talon d'Achille de cette construction ne vient pas de la puissance relative du Danemark, mais de la situation géographique de la Suède. Coincée dans la Baltique, la Suède ne peut sortir de la zone qu'en passant par le Kattegat d'abord, le Skaggeak ensuite, c'est-à-dire l'étroit canal<sup>18</sup> qui sépare le Jutland de la Scanie<sup>19</sup> pour le premier et le Jutland de la Norvège<sup>20</sup> pour le second. Le roi de Danemark profite de cette situation géogra-

<sup>16</sup> - C'est-à-dire littéralement « Marguerite, fille de Valdemar » ; ci-après : Marguerite.

<sup>17</sup> - *Éric Schnakenbourg et Jean-Marie Maillefer : La Scandinavie à l'époque moderne (fin du XVIe –début du XIXe siècle). Paris, Belin, coll. : « Sup Histoire », p. 14.*

<sup>18</sup> - Quatre kilomètres au plus étroit entre Helsingborg (Suède actuelle) et Helsingør (Danemark actuel).

<sup>19</sup> - L'un et l'autre alors danois.

<sup>20</sup> - Également danois l'un et l'autre de la même manière à l'époque.

phique favorable pour étrangler la Suède et l'empêcher de profiter du commerce hanséatique, qu'il combat par ailleurs, alors que la Suède était l'alliée « naturelle » de la Hanse contre le Danemark qui contrôlait les détroits<sup>21</sup>. La Suède possède même un second talon d'Achille<sup>22</sup> : l'étendue des territoires – immenses et sous peuplés – rend impossible l'établissement d'une monarchie<sup>23</sup>.

Il faut aussi ajouter que cette réalité géographique interdit de penser l'espace autrement qu'en termes de domination personnelle ; et cela d'autant plus que l'idée romaine de *res publica* fait totalement défaut dans ces régions, ce qui explique que les fonctions palatines, telles que celles de *hofmester* ou de *køgemester* soient difficiles à cerner avec précision<sup>24</sup> : Anders Jakobsen, par exemple, est, sous le règne d'Erik de Poméranie, affecté à des tâches diplomatiques dans le conflit<sup>25</sup> qui oppose l'union de Kalmar aux Chevaliers teutoniques, mais c'est plus un homme qu'une institution qui se trouve investi de cette mission. Certes les *hofmester* et les *køgemester* héritent des pouvoirs de la *drott*<sup>26</sup>, mais

---

<sup>21</sup> - Partant de Lübeck sur la Baltique, les navires hanséates doivent eux aussi passer par le Kattegat et le Skaggeak.

<sup>22</sup> - Qui n'est que le premier pour la Norvège.

<sup>23</sup> - Geoffrey Rudolph ELTON, *Reformation Europe 1517-1559*. Londres, Fontana-Collins, 1976, p. 126.

<sup>24</sup> - On en aura un bon exemple à travers le travail de Raphaëlle Schott, « Des offices du royaume aux offices de cour. L'exemple du dapifer à l'époque de la reine Marguerite (1375-1412) », in Corinne Péneau (dir.), *Itinéraires du savoir de l'Italie à la Scandinavie (10e-16e siècle)*. *Études offertes à Elisabeth Mornet*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009, p. 149-167.

<sup>25</sup> - Une escadre prussienne a arraisonné deux navires de l'union, partis comme elle chasser les pirates qui croisaient au sud de l'île de Gotland.

<sup>26</sup> - Dans la Saga des Ynglingar, Drótt, la mère de Dyggvi, le premier à avoir porté le titre de roi en langue danoise, « était la sœur du roi Dan le Superbe qui donna son nom au Danemark » (ch. 17) ; sans majuscule, la *drott* a d'abord désigné la garde des chefs scandinaves, puis, désignée sous le nom de *hird*, elle est devenue la garde rapprochée du roi scandinave – suffisamment puissante au XIIIe, elle consignera par écrit ses « lois » dans un document connu sous le nom de *Hirdsskera*.

les temps ont bien changé et ce sont les plus dociles des Danois<sup>27</sup> qui constituent les nouvelles élites de pouvoir. En effet, même si la culture de l'époque permet de considérer que l'union de Kalmar constitue un regnum, composé de civitates ou de provinciae<sup>28</sup>, il faut voir là des mots qui trahissent plus la culture méridionale d'un scripteur que la description fidèle d'une pensée commune, vécue dans la réalité des faits<sup>29</sup>.

Et malgré ces lignes de fracture, on a bien raison de considérer, depuis le Sud, que cet espace a quelque chose de commun : son isolement lié à la configuration géographique. La Hanse, qui attise les dissensions inter-nordiques pour garder le Sund ouvert<sup>30</sup>, constitue la grande barrière vers le sud. Les côtes de Norvège elles-mêmes sont contrôlées, puisque Bergen est un comptoir de la Hanse. La donne changera au XVI<sup>e</sup> siècle du fait de l'affaiblissement de la Hanse, concomitant à la Réforme qui fera de ces trois royaumes un espace luthérien commun (certes proche de la Prusse qui revendique, comme la Suède, le titre de premier Etat évangélique), bientôt revivifié par la fierté issue du göticism<sup>31</sup>, du moins pour la Suède.

#### B/ Les rois de l'Union

En 1387, Olaf meurt à 17 ans ; sa mère Marguerite cache le décès, mais dès qu'il est connu, elle est élue (10 août 1387) « Princesse et Tutrice du Danemark, pendant la vie de laquelle

---

<sup>27</sup> - Ceux du Sjælland qui, contrairement à ceux de Scanie et du Jutland, étaient connus pour leur fidélité à la couronne.

<sup>28</sup> - Erik LONNROTH, *op. cit.*, p. 57.

<sup>29</sup> - On peut s'interroger avec profit sur la portée exacte de la devise européenne – *in varietate concordia* – si on l'applique aux domaines culturels, linguistiques, juridiques de ceux qui vivent aujourd'hui au sein de l'UE.

<sup>30</sup> - Geoffrey Rudolph Elton, *op. loc. cit.*

<sup>31</sup> - V. Jacques Bouineau, *Traité d'histoire européenne des institutions (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Litec, 2009, n° 409.

sans sa demande expresse il ne serait élu de roi<sup>32</sup>. » Les états de Norvège élisent Marie, la sœur de son neveu Albert de Mecklembourg, comme héritière de la Norvège, et donc son fils Erik, par représentation<sup>33</sup>.

Mais même au cours de l'union officielle (1397-1523), si l'on cherche à dresser la liste des rois, on se heurte à pas mal de difficultés, et en fait il n'est pas possible de donner une liste vraiment officielle des rois de l'union de Kalmar.

Le premier souverain réel de l'union est une femme, même si elle n'a jamais vraiment porté ce titre. Celle qu'on appelle en français Marguerite I<sup>ère</sup>, s'appelait elle-même Margrethe Valdemarsdotter, comme nous l'avons vu plus haut. Fille du roi de Danemark, elle fait proclamer son fils Olaf roi de Danemark au décès de son grand-père en 1375 ; épouse du roi de Norvège Håkon VI, elle a d'abord été reine de Norvège par mariage (en 1363, à 10 ans), et le devient en titre à la mort de son mari (1380) ; et par ailleurs, profitant de la révolte des Suédois contre leur roi (Albert de Mecklembourg), elle coiffe la couronne de Suède en 1388 si on retient la date de la conférence de Dalaborg, 1389 si on prend celle de la défaite militaire d'Albert de Mecklembourg ou 1395 si on considère son abdication. Quand elle fait signer l'union de Kalmar, son fils est mort depuis dix ans, et elle fait donc élire son petit-neveu Erik de Poméranie comme « roi du Nord »<sup>34</sup>, mais elle garde le pouvoir jusqu'en à sa mort en 1412.

Le véritable premier souverain juridique est donc Erik de Poméranie, qui n'est plus roi de Suède à partir de 1435, de Danemark à partir de 1438 et de Norvège en 1439. Mais l'histoire est

---

<sup>32</sup> - Frédéric Schoell et Franz Xaver von Zach, *Cours d'histoire...*, op. cit., p. 292.

<sup>33</sup> - Celui qui s'appelait à l'origine Boguslaw est adopté en 1388 et porte désormais le nom d'Erik (de Poméranie).

<sup>34</sup> - Il était déjà corégent de Norvège depuis 1387, roi de Danemark depuis 1395 et roi de Suède (1396).

confuse, et Erik revient sur le trône de Suède de 1436 à 1439, d'où il chasse Karl Knutsson, qui avait lui-même évincé Engelbrekt Engelbrektsson, et avant d'être supplanté par le même Karl Knutsson, et de terminer sa vie comme duc de Poméranie, province de Poméranie où il meurt en 1459, après avoir été pirate, basé dans l'île de Gotland.

A partir du deuxième roi du Nord, les choses deviennent plus confuses encore. Officiellement, il s'agit de Christophe<sup>35</sup> de Bavière, roi de Danemark au printemps 1440, de Suède à l'automne de la même année et de Norvège en 1442. Mais dès 1439, il avait été président du rigsråd<sup>36</sup> danois, il sera chassé de Norvège par Sigurd Jonsson, qui sera renversé à son tour par Karl Knutsson, qui n'était plus « roi » (de Suède) depuis une dizaine d'années. Christophe de Bavière meurt sans enfants en 1448.

Christian I<sup>er</sup> de Danemark, qui a dans les veines du sang royal dano-suédo-norvégien, devient roi de Danemark en 1448, au décès de Christophe III, de Norvège en 1450<sup>37</sup> et de Suède seulement en 1457<sup>38</sup>, quand la noblesse suédoise chasse Karl Knutsson et après que Jöns Bengtsson Oxenstierna (un archevêque) et Erik Axelsson Thott eurent exercé un intérim. Mais dès 1464 Kertil Karlsson Vasa (un évêque) assume le pouvoir, avant que Karl Knutsson ne revienne sur le trône, pour en être chassé une deuxième fois au bénéfice des deux Oxenstierna et Thott d'abord, puis de Thott

---

<sup>35</sup> - Christophe III.

<sup>36</sup> - C'est le conseil de gouvernement, par opposition au *rigsdag*, qui est l'assemblée ; en suédois, pour les mêmes mots, l'orthographe est respectivement : *riksråd* et *riksdag*.

<sup>37</sup> - Placée devant l'alternative de s'unir avec la Suède ou le Danemark (l'idée d'une élection royale en Norvège est écartée d'emblée), la Norvège se divise au sein du rigsråd. Karl Knutsson Bonde est d'abord couronné roi de Norvège à Trondheim (1449), mais la noblesse suédoise ne l'entend pas ainsi et le rigsråd norvégien n'a pas d'autre issue que de choisir Christian I<sup>er</sup> comme roi et de signer un traité d'union avec le Danemark à Bergen en 1450.

<sup>38</sup> - En 1448, la Suède élit Karl Knutsson Bonde comme roi sous le nom de Charles VIII.

tout seul, avant que Karl Knutsson ne soit rappelé une troisième fois en 1467 sur un trône où il finira par mourir en 1470.

Au décès de Christian I<sup>er</sup> en 1481, le Danemark choisit son fils, Jean (Hans) I<sup>er</sup> pour lui succéder, mais il devait être élu par le *rigsdag* pour être pleinement roi, ce qui est chose faite en 1482. Le *rigsråd* de Norvège l'élit l'année suivante<sup>39</sup>, ce qui lui permit d'être couronné, mais en Suède les choses furent plus délicates : certes le *riksråd* l'élut pareillement en 1482, mais Sten Sture l'Ancien s'opposa à son couronnement jusqu'en 1497, et reconquit le pouvoir suédois en 1501 pour deux ans<sup>40</sup>, avant que Svante Nilsson ne s'en empare de 1504 à 1512 comme *Riksföreståndare* (que l'on traduit par « régent » ou « administrateur du royaume »), avant que le *Riksdag* n'élise son lointain parent Svante Nilsson à la même fonction, auquel son fils Sten Sture le Jeune succède après le court intermède d'Erik Arvidsson Trolle.

Au décès de Jean I<sup>er</sup> (1513), Christian II lui succède. Mais s'il peut s'asseoir sur le trône de l'union dano-norvégienne presque sans difficulté<sup>41</sup>, il en va tout autrement du trône de Suède auquel il accédera dans le sang et qu'il perdra dans le sang, mettant ainsi fin à l'union de Kalmar.

Cette affligeante succession de crimes et de châtements éclaire évidemment d'un jour tout à fait nouveau cette union qui, on le comprend bien, ne se noue que quand personne n'est suffisamment puissant pour en empêcher la conclusion. Peut-on pour autant assimiler tous ces épisodes d'indépendances - si tant est que le mot soit idoine - des sortes de petits Brexit ? Ce serait aller trop loin sans doute, car l'union se recrée sans cesse pendant la

---

<sup>39</sup> - En 1481-1483, la Norvège est dirigée par Jon Svaleson Smør.

<sup>40</sup> - C'est-à-dire en fait jusqu'à son décès puisqu'il meurt en 1503.

<sup>41</sup> - On se souvient à Copenhague que son père l'avait envoyé comme vice-roi de Norvège de 1506 à 1512 et qu'il y avait fait preuve d'une très grande fermeté, ce qui ne séduisait guère les membres du *rigsråd* danois.

durée officielle de l'Union de Kalmar, ce qui ne devrait pas être le cas avec le Brexit, même si, à l'heure où nous écrivons, rien n'est devenu définitif dans les faits.

Néanmoins, si la superposition n'est pas possible avec l'époque actuelle, l'analogie est troublante. Il ne fait pas de doute que s'affrontent en permanence, non seulement des prétendants nationaux, mais aussi des intérêts divergents. Dans l'UE comme dans l'Union de Kalmar, l'aristocratie<sup>42</sup> internationalisée est très favorable à l'existence d'une structure globale.

## II/ Une culture commune

De manière plus profonde, et si l'on va au-delà des intérêts spécifiques d'une oligarchie<sup>43</sup> au pouvoir, il ne fait pas de doute que les pays scandinaves possèdent un sentiment de communauté (A) qui peut faire naître une volonté politique (B) d'union.

### A/ Sentiment de communauté

Ce sentiment provient d'une longue histoire commune et de langues proches<sup>44</sup>, car issues d'un socle commun : le vieux norrois. A partir de cette matrice linguistique est née une identité culturelle forte, entée sur une tradition de liberté.

Par ailleurs, comme dans toute l'Europe, les conseils se renforcent au XIV<sup>e</sup> siècle et ce sont eux qui investissent Marguerite, fille du roi Valdemar IV, régente des trois royaumes. Conjonctu-

---

<sup>42</sup> - Il ne fait pas de doute qu'elle a conscience de représenter les meilleurs éléments de la société.

<sup>43</sup> - Nous utilisons ici le mot d'Aristote lorsque le groupe qui détient le pouvoir n'agit plus dans l'intérêt général, mais dans son intérêt particulier.

<sup>44</sup> - Telle est la raison pour laquelle la Finlande n'est pas un pays scandinave à proprement parler – le finnois appartient au groupe linguistique finno-ougrien –, même si la réalité géographique et la domination politique l'englobera souvent dans l'orbe de la Suède : la Finlande est annexée à la Suède en tant que grand-duché dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

rellement, la peste noire affaiblit les royaumes du nord, de création relativement récente, et les rend donc à la fois plus malléables et plus évanescents.

Dès 1380, on songe donc à établir une union, mais une grande différence sépare le Danemark (où la couronne est élective) de la Norvège (où elle est héréditaire)<sup>45</sup>. La Suède cherche alors à s'emparer de la Scanie, qui était au Danemark et étroitement surveillée par la Hanse ; la reine Marguerite réussit à s'y implanter solidement (1385).

Mais l'union ne commence pas vraiment dans cet esprit-là. Dès le départ, le roi de Danemark entend bien s'imposer à l'ensemble et ne considère pas les autres royaumes égaux à celui du Danemark. C'est ainsi que, dès le règne d'Erik, lorsque celui-ci fait une tournée d'inspection du royaume de Norvège (1405), il est accompagné d'un *køgemester*<sup>46</sup>, office qui, on s'en souvient, était typiquement danois et antérieur à la proclamation de l'Union de Kalmar. Et c'est le même personnage qui bien après (1434-1436) aide à régler le conflit qui oppose le roi de l'union au riksråd suédois.

Ici aussi, nous sommes fort près des réalités de l'UE, qui possède une histoire tellement imbriquée que l'actuel président de la République a pu dire sans que cela soit une trahison à l'égard de la France qu'il n'existait pas d'art français. Et au XX<sup>e</sup> siècle comme au XIV<sup>e</sup>, l'union se bâtit dans l'inégalité : ici le Danemark entend dicter sa loi en raison de puissance et de ses intérêts commerciaux, là le couple franco-allemand a d'abord dominé l'Europe des Six, avant d'entraîner des troupes plus fournies au XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans la crise des années 1430, ressurgit chez les paysans suédois le mythe d'une époque où chaque royaume était gouverné

---

<sup>45</sup> - Frédéric Schoell et Franz Xaver von Zach, *Cours d'histoire...*, *op. cit.*, p. 291.

<sup>46</sup> - Eindrige Erlendsson en l'occurrence ; v. Raphaëlle Schott, *op. cit.*, p. 163.

par un roi national et où il n'y avait pas de taxes ; l'aristocratie civile et ecclésiastique, pour sa part, rappelle les libertés juridiques et le serment du roi. Ces aristocrates réclament que ce soient des natifs qui siègent dans le conseil du roi. Cela n'entre pas vraiment dans les vues du roi, qui choisit à chaque fois qu'il le peut de remplacer les agents administratifs locaux dotés de vastes pouvoirs par des « officiers de cour placés sous l'étroite surveillance de la Couronne<sup>47</sup>. »

En 1439, en Suède, le roi Erik est déposé, car il excédait ses pouvoirs et le conseil suédois use d'un sceau qui représente Saint Erik comme saint patron de la Suède. Certes, le siècle est à la naissance des nations au sens moderne du terme, qu'il s'agisse de la France et de l'Angleterre, qui s'affrontent dans la Guerre de Cent Ans, de la Tchéquie de Hus qui rejette le Saint Empire, de la Pologne des Jagelons qui s'affirme et ce contre chant nationaliste semble donc bien consubstantiel à la mise en place des unions internationales.

Durant le reste du siècle les Danois se battent pour faire accepter leur contrôle par les Norvégiens et les Suédois. Les luttes entre le roi et les régents de Suède (nombreux au cours du siècle<sup>48</sup>) ont conduit à convoquer des représentants issus d'autres couches de la société, ce qui a permis l'émergence du riksdag<sup>49</sup>. Le premier riksdag est convoqué par Christian I<sup>er</sup> en 1468, mais le nom n'apparaîtra qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, en 1474, le pape Sixte IV donne au roi le droit de nommer aux offices ecclésiastiques.

---

<sup>47</sup> - Raphaëlle SCHOTT, *op. cit.*, p. 166.

<sup>48</sup> - L'institution des régents permet de garder la fiction d'une union et d'assumer la réalité de l'éclatement ; le premier à être élu est Sten Sture l'aîné, en 1470. V. Éric SCHNAKENBOURG et Jean-Marie MAILLEFER, *op. loc. cit.*

<sup>49</sup> - David KIRBY, *Northern Europe in the Early Moderne Period. The Baltic World 1492 – 1772*, London and New York, Longman, 1990, p. 42.

tiques, ce qui lui permet d'échapper à la mainmise de l'aristocratie sur ces fonctions.

En 1441, le roi Christophe est obligé de consentir à ce qu'aucun nouveau membre ne puisse être nommé dans le rigsråd sans le consentement de ce dernier, ce qui contribue à une sorte d'hérédité des fonctions, et à la constitution d'un petit monde d'entre soi apparentés les uns aux autres<sup>50</sup>. Nous sommes donc bien en présence d'une oligarchie, comme cela est si souvent reproché à l'Europe contemporaine.

Un autre trait – qui est loin d'être propre aux Danois – réside dans le choix de collaborateurs propres à une région<sup>51</sup>, au lieu de les rechercher partout afin de donner au plus nombre le sentiment d'être regardé, à défaut d'avoir celui d'être impliqué dans les cercles de pouvoir. Dans l'UE actuelle, l'homogénéité du personnel ne provient plus tant d'une origine géographique commune que d'une communauté de formation, de langue et d'intérêts.

#### B/ Volonté politique<sup>52</sup> ?

Peut-on dire que l'Union de Kalmar conduise à une alliance de l'individualisme et du collectif, comme cela avait été jusque-là le cas dans le monde scandinave, ou bien cette union mène-t-elle plutôt à établir la domination d'hommes et de familles qui se connaissent, possèdent bien des intérêts en commun, mais au sein de leur cercle se trouvent en compétition ? En d'autres termes : l'Union de Kalmar participe-t-elle d'un souffle unissant les peuples ou d'une rencontre hors-sol ? Et l'UE ?

---

<sup>50</sup> - Raphaëlle Schott, *op. cit.*, p. 165-166.

<sup>51</sup> - Raphaëlle Schott a bien mis en lumière le fait que le roi Valdemar les recrutait majoritairement dans le Sjælland.

<sup>52</sup> - Pour les événements du XV<sup>e</sup> siècle, v. Knut HELLE, *The Cambridge history of Scandinavia. Vol. 1, Prehistory to 1520*, Cambridge, UP, XX + 872 + 32 p.

Il ne fait aucun doute que la volonté d'hégémonie d'un partenaire – en l'occurrence le Danemark - est bien plus forte que dans les cas des simples unions dynastiques (Pologne –Lituanie, Bohême-Hongrie ou Castille-Aragon). Comme nous l'avons vu plus haut, les milieux de pouvoir puisent d'une part dans une province particulière (le Sjælland) et d'autre part, la constitution de la monarchie entraîne l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale, celle de l'aristocratie de cour qui, d'abord, heurte de plein fouet la tradition d'égalité des Scandinaves et qui, ensuite, se dresse contre les familles suédoises, nées elles aussi du service de la dynastie des Vasa.

Par ailleurs, il n'y a jamais eu de véritable volonté d'alliance, mais des objectifs de domination et de soumission<sup>53</sup>. Et si l'on considère le document de l'Union de Kalmar et les sceaux qui y pendent, on a la matérialisation du fait que ce sont des hommes qui s'engagent et pas des personnes morales<sup>54</sup>. Et pourtant, de cette mise en regard des intérêts contradictoires de l'aristocratie et de la royauté, est issu un nouvel ordre politique : l'affirmation de l'ordre monarchique. C'est un peu comme si de la rencontre des intérêts économiques et bancaires naissait un type de gouvernance en Europe.

C'est au moment où le sentiment d'appartenance commune disparaît que l'union se fissure : en 1434, les mineurs et les paysans indépendants du Dalarna et du Bergslagen se révoltent contre le système administratif, les taxes trop élevées, des fonctionnaires étrangers, des limitations au commerce, un roi lointain. La distance est cependant grande avec les gilets jaunes. Toutefois, deux

---

<sup>53</sup> - Il est par exemple – mais ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres – éloquent de se souvenir qu'en 1361, alors qu'il signe un accord avec Lübeck, le roi de Norvège Håkon VI parle de la Suède comme de « patrimonium nostrum » (Erik Lönnroth, *op. cit.*, p. 36).

<sup>54</sup> - V. à ce sujet les intéressants développements d'Erik Lönnroth, *op. cit.*, p. 58-59.

ans plus tard, les mêmes causes produisent les mêmes effets avec la révolte des paysans de l'Østlandet en Norvège.

Les réactions des conseils divergent : le conseil de Norvège tente une médiation et affirme sa fidélité au roi danois, alors que le conseil de Suède suit les révoltés et leur chef (Engelbrekt). La différence d'attitude vient du fait que la Norvège est traditionnellement légaliste, et que les baillis étrangers ne sont intervenus que dans l'Østlandet ; la pression fiscale a été plus forte en Suède, et il y avait depuis plus longtemps une aristocratie hostile à l'accroissement des pouvoirs du roi – la partie finlandaise de la Suède ne s'est jointe au mouvement que deux ans après le début de la crise.

En 1436 à Kalmar, le roi Erik tente de s'appuyer sur le conseil danois pour le soutenir, mais les aristocrates danois épousent les points de vue des aristocrates suédois : ils lui rappellent le serment royal, et en filigrane démontrent qu'ils sont bien devenus des oligarques. La monarchie se replie : en 1438, une rencontre à Kalmar (sans les Norvégiens) envisage une refondation de l'union, quitte à y tolérer la présence de plusieurs rois en même temps ; un peu comme si, de nos jours, le Royaume-Uni était tout à la fois dans et hors de l'UE.

En 1439 l'oligarchie danoise en profite pour rompre sa loyauté à l'égard d'Erik et pour appeler son neveu (Christophe de Bavière) à être le « superviseur » du royaume. Et de fait, en 1440, Christophe est acclamé au landsting de Viborg, et élu et couronné l'année suivante. Les Norvégiens, traditionnellement loyalistes comme on l'a souligné plusieurs fois, ont eu du mal à accepter ce changement de roi ; ils ne l'ont fait qu'après une rencontre avec les Suédois en 1442.

Et pourtant, durant le règne de Christophe (1440-1448) on est vraiment en présence d'une union de royaumes gouvernés chacun par leurs conseils. Durant cette période les églises du Nord

connaissent leur plus grande indépendance (mais c'est l'époque du concile de Bâle) : les archevêques Hans Laxmand (Lund pour le Danemark), Aslak Bolt (Trondheim pour la Norvège) et Nicolas Agvaldi (Uppsala pour la Suède) sont les chefs de leurs églises respectives. Ici la régionalisation respecte les royaumes initiaux.

En Norvège en 1439-1442, le pays est administré par le *drottsete* (grand sénéchal) Sigurd Jonsson. Il existe au sein du conseil deux départements : ouest et nord (Bergen) et le reste (Oslo). Les pouvoirs du conseil sont commerciaux et juridiques. Ce sont les membres du conseil qui représentent l'autorité judiciaire du roi.

En Suède, on va encore plus loin : le conseil a le pouvoir de se renouveler et il possède sa propre administration financière. Un comité de quatre personnes, siégeant auprès de l'archevêque, est compétent pour régner à la place du roi quand celui-ci est absent du royaume. La révision des lois faite par le conseil doit être approuvée par le roi. Mais cela va plus loin encore : les récentes modifications constitutionnelles ont établi le pouvoir judiciaire entre les mains de l'archevêque et du *laghman*<sup>55</sup>. La Finlande connaît les mêmes évolutions. Les Suédois font tout pour ne plus voir le roi Danemark sur leur sol et c'est l'archevêque qui, en prenant possession du château de Stockholm, se présente comme l'homme fort de la situation - du moins pour un temps - à la tête de la coalition Oxenstierna-Vasa. Cette dernière est alliée avec la famille Thott (danoise), qui a des intérêts aussi bien en Suède qu'au Danemark. Un quatrième groupe, hostile à l'union et favorable à une monarchie suédoise est allié aux Dalécarliens, capables de lever une armée populaire.

Les conseillers restés neutres dans les coterie suédoises (Jöns Bengtsson et Karl Knutsson) sont prêts à faire allégeance au roi de l'union dès lors qu'il leur donnera des garanties constitutionnelles.

---

<sup>55</sup> - A l'origine président du *thing*, le *laghman* est devenu par la suite le chef de la province.

Ceci aboutit au « Pacte de Jönköping » (1466). Il a pour but de redynamiser l'union en organisant une réunion des trois conseils à Kalmar avec comme objectif de préserver la paix, à laquelle tiennent particulièrement les Axelsson (ces derniers étant de la famille des Thott) et les Thott, précisément. C'est pareillement un objectif qui scintille comme la ligne bleue des Vosges au sein de l'UE.

Toutefois, la situation devient vite intenable : l'archevêque n'est plus capable de tenir la position qu'il occupait naguère encore, la Suède est au bord de la guerre civile (les bourgeois de Stockholm et les paysans de Dalécarlie sont contre lui) et de la guerre avec le roi Christian si le prélat s'entête à vouloir être régent. En 1466, on tente d'éviter l'explosion, mais les événements de l'année conduisent Christian à penser que seule une intervention militaire pourra faire rentrer les Suédois dans le rang. Il arme les places fortes, envoie son frère (le comte Gerhard) dans les duchés<sup>56</sup>, interdit à la Hanse de commercer avec la Suède... mais tout cela va contre les intérêts de la puissante famille Thott et de ses alliés, laquelle rompt avec le roi en 1467. Ce qui s'affronte, ce sont deux conceptions de l'union : une monarchique et une aristocratique. Christian essaie de s'appuyer sur la Hanse, mais les intérêts particuliers sont trop divergents. En 1469, c'est l'impasse. En 1470, les Oxestierna et les Vasas soulèvent une partie de la Suède, ce qui donne des espoirs au roi de Danemark de pouvoir réinstaller son pouvoir sur la Suède, où il débarque, mais dont il repart très vite, comprenant que ce n'est pas le moment. Comme dans l'UE, l'absence trop patente d'intérêt général et d'objectif commun au profit d'ententes sectorielles lézarde l'édifice.

On en arrive au sang : le 10 X 1471, à Brunkeberg non loin de Stockholm, le parti de Christian est écrabouillé. Plus jamais il ne tentera d'écraser la Suède par la force : il n'en a pas les moyens

---

<sup>56</sup> - De Schleswig et Holstein, dont il devient souverain en 1460.

et se heurte de plus à un conseil danois hostile. Les Oxenstiernas et les Vasas, aux côtés des paysans de l'Uppland et des magnats ayant des intérêts au Danemark, sont du côté du roi Christian ; de l'autre côté Sten Sture est entouré par les Axelssons, les mineurs et les paysans du Dalarna, et les bourgeois de Stockholm.

Et pourtant, en 1472 encore, on relance l'union par la poursuite d'actions conjointes en cas de guerre, la protection du commerce, la stabilisation des frontières. Tous les litiges pendants doivent être résolus par une cour composée de conseillers des trois royaumes l'année suivante. Mais Christian ne recouvre toujours pas le trône sur la Suède. En 1476, on parle encore de rétablir Christian comme roi de Suède dans un système aristocratique, avec un pouvoir royal limité ; mais Christian veut une hérédité et bien d'autres choses, ce que le riksdag de Suède rejette en 1477, à cause des parjures du roi à l'égard de l'assemblée et de son absence de volonté de payer ses dettes en Suède. On en reste au statu quo.

Les relations avec la Norvège sont plus faciles. Le royaume est pour ainsi dire indépendant, gouverné par le droit norvégien, en collaboration entre le roi et le conseil du pays. Mais le roi ne va jamais en Norvège, et les décisions les plus importantes sont prises sans consultation des Norvégiens. Les sièges de pouvoir en Norvège ne sont pas ceux des conseillers, mais ceux des capitaines des châteaux de Bergenhus, Akershus et Bohus.

En 1481, Christian meurt et son fils Hans lui succède ; mais dans quelles prérogatives ? La Norvège veut une base constitutionnelle à l'union ; dès 1482 elle conclut un accord avec les Suédois pour garantir ses intérêts. Les Danois tentent de les séparer en menant des discussions bilatérales. Les Suédois veulent une limitation des pouvoirs du roi et la défense des intérêts économiques et sociaux de la noblesse et du clergé ; et puis la question de l'île de Gotland est toujours en suspens. Mais Hans consolide l'accord

dano-norvégien au détriment des intérêts de la Suède et met tous les pouvoirs sous son contrôle. Il est le premier roi européen à créer une marine de guerre<sup>57</sup>.

Dans les faits la Norvège, tout comme le duchés, est de plus en plus prise dans une union personnelle avec le Danemark. Mais en Suède la politique trop personnelle de Sten Sture crée des mécontentements. Hans tente d'abord d'attirer la Suède par des négociations, mais passe à une politique plus musclée en 1493 en s'alliant avec Ivan III de Moscou contre la Suède. Les Russes sont tenus en respect en Finlande dans un premier temps, mais le roi de Danemark envoie des troupes armées contre la Suède en 1497. Sten Sture est vaincu, perd son pouvoir de « superviseur du royaume » et le roi Hans est couronné roi de Suède. L'union est rétablie pour 4 ans. Mais sa défaite contre les Dithmarschen<sup>58</sup> en 1500 affaiblit Hans ; Norvège et Suède relèvent la tête – en Suède, il ne lui reste que Kalmar et Borgholm. Dans les années qui suivent la mort de Sten Sture (1503), la situation redevient plus confuse encore et la Hanse s'en mêle.

La Norvège ayant manqué une révolte contre le Danemark, le dauphin de Danemark, Christian (futur Christian II) est envoyé comme vice-roi en Norvège, comme on l'a vu plus haut, avec tous les pouvoirs régaliens. En 1513, à la mort de Hans, Christian est prêt pour devenir roi de Danemark-Norvège, mais en Suède se dessine un mouvement pour élire un roi autochtone. En 1517, Le

---

<sup>57</sup> - Jusque-là les bateaux de guerre sont des navires de commerce armés ; Éric Schnakenbourg et Jean-Marie Maillefer, *op. cit.*, p. 15.

<sup>58</sup> - Communauté paysanne du nord-ouest de l'empire (attestée dès le IXe siècle) régie par des « familles » dont le rôle est d'entretenir les digues. En 1227, le pays des Dithmarschen est rattaché à l'épiscopat de Brême. Son apogée se situe au XVe siècle. 1447 voit apparaître le Dithmarscher Landrecht (droit de la circonscription des Dithmarschen) et le tribunal des quarante-huit (juges nommés à vie et véritables titulaires du pouvoir, ils sont pris dans l'aristocratie des paysans). Le pays des Dithmarschen jouit d'accords particuliers avec la Hanse. La république paysanne disparaît au milieu du XVIe siècle sous les coups de ses voisins (et notamment du roi du Danemark).

Danemark lance une attaque navale contre Stockholm ; nouvelle attaque par terre et mer l'année suivante. La défaite danoise qui s'ensuit conduit à un armistice pour deux ans. Dès le début 1520, les Danois attaquent de nouveau avec des mercenaires allemands et écossais. Grièvement blessé, le régent suédois meurt quelques jours plus tard, mais sa veuve continue le combat, qui se termine par un compromis à Uppsala en mars, lequel ouvre la porte à la décomposition de la Suède, à laquelle il ne reste que Stockholm, défendue par la veuve de Sten Sture Jr.

Là se trouve la grande différence avec l'UE : les États membres ne sont pas en conflit armé les uns contre les autres. Pas encore, du moins.

Stockholm capitule ; à la suite de cela, Christian II est couronné roi de Suède au nom du principe d'hérédité et non du principe électif. Mais quatre jours après le couronnement, c'est le « bain de sang » de Stockholm, lancé sous prétexte d' « hérésie », et que Christian II n'empêche pas. L'événement fera la carrière de Gustave Vasa, qui s'échappe des geôles de Copenhague, est élu en 1521 capitaine des Dalécarliens, puis « superviseur » du royaume ; la Hanse lui apporte son soutien en 1522. Il est élu roi de Suède en 1523, pendant que Christian II est déposé au Danemark. Toute perspective d'union est désormais impossible. Cela aussi est, à l'heure où nous terminons ce travail, une grande différence avec l'UE.

virgule Éditions 2020  
26 rue Moussa Ibn Nouçair  
RDC N° 40 Tanger  
Tél.&Fax: 0539.371.521

Dépôt Légal: 2020MO5044  
ISBN: 978-9920-701-58-7